

ANNEXE Ib

Royaume de Belgique

Service public federal Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

N° d'entreprise : 0314.595.348

« Autorisation de préposé-responsable d'activités foraines »

La personne en possession du présent document est autorisée à exercer une activité foraine pour le compte ou au service de : (1)

Numéro d'entreprise :

Dénomination commerciale : (2).....

Objet de l'activité foraine : (3) (4)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Délivrée, le

IDENTIFICATION DU GUICHET
D'ENTREPRISES

Pour le guichet d'entreprises,
le responsable, (6)

(1) soit les nom et prénom de la personne physique pour laquelle ou au service de laquelle le « préposé-responsable » exerce l'activité, soit la raison sociale de la personne morale pour laquelle ou au service de laquelle il exerce l'activité.

(2) s'il y a lieu.

(3) Par attraction foraine, mentionner :

a) la dénomination commerciale,

b) son n° d'immatriculation , si elle est auto-tractante, ou, si elle ne l'est pas, celui du véhicule qui la transporte.

c) la catégorie à laquelle elle appartient :

— Attraction à propulsion non humaine de type « A »

— Attraction à propulsion non humaine de type « B »

— Attraction à propulsion par animaux

— Attraction sans propulsion ni livraison de biens

— Jeu avec livraison de biens

— Etablissement de gastronomie foraine avec service à table.

(4) Mentionner, en outre, pour les établissements de gastronomie foraine avec service à table, le genre de restauration autorisée, sur base des connaissances professionnelles prouvées.

(5) Nom, prénom et signature du responsable du guichet d'entreprises.

Vu pour être annexé à Notre arrêté du 24 septembre 2006.

ALBERT

Par le Roi :

La Ministre des Classes moyennes,
Mme S. LARUELLE

Le Ministre de l'Intérieur,
P. DEWAELE

Le Ministre de l'Economie,
M. VERWILGHEN